



FOIRE A TOUT

Dimanche 5 juillet 20226 du 7h à 18h

Sur le terrain communal

Réservé aux particuliers

Association régie par la loi du 01.07.1901 Art 5 ; décret du 16.08.1901, Art 2

BULLETIN D'INSCRIPTION

Ce bulletin d'inscription est à compléter et à transmettre le jour de la foire à tout, avant votre placement sur le terrain communal, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Boissy.

Je soussigné(e) (Nom Prénom).....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e) au (Adresse).....

Situation (Précisez votre emploi, ou retraité ou sans emploi ect...).....

Numéro et date de délivrance de votre pièces d'identité.....

Autorité ayant établie votre pièce d'identité.....

N°de Tél.....Email.....

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- ① n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature
- ② Ou n'avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à.....le

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés, Fait àle.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Total à régler : (Cocher votre choix)



5 € pour 5 ML

10 € pour 10 ML

15 € pour 15 ML

Précisions : Les exposants seront installés à partir de 7h et partiront à 18h en prenant soin de laisser leur emplacement propre, libérer de tout objet, carton ou sac poubelle. L'exposant s'engage à ne pas poursuivre en aucune façon l'organisateur en cas de vol, perte, incendies, incidents et accidents de toute nature. Les mesures sanitaires seront obligatoires selon les obligations en vigueur à cette date.